

GYM
VALAIS
WALLIS



RÈGLEMENT 2022

Journées
Concours Sociétés
Jeunesse - Actifs
18-19 juin 2022
Riddes

I. GENERALITES

1. Les concours sont ouverts à toutes les sociétés Jeunesse et Actifs de Gym Valais-Wallis.
2. **Les sociétés sont réparties en 3 catégories :**

En concours le samedi 18 juin 2022

Catégorie 1 : **Jeunesse B** / petits 2010 et plus jeunes

En concours le dimanche 19 juin 2022

Catégorie 2 : **Jeunesse A** /grands 2005 et plus jeunes

Catégorie 3 : **Actifs/actives** dès 2008

3. Chaque catégorie sera classée séparément.
4. Une dérogation concernant l'âge des gymnastes peut être obtenue sur demande écrite à la responsable de la manifestation :
Chantal Delaloye, Pommerets 8, 1908 Riddes - chdelaloye@netplus.ch
5. Une société peut participer avec 1 ou plusieurs groupes dans la même catégorie. Un même groupe peut présenter 2 productions différentes au maximum en gymnastique et/ou en agrès et/ou-jeu allround.
La participation aux « Jeux-Surprises » est obligatoire pour toutes les catégories.
6. Pour participer au concours de sociétés, il faut :
6 gymnastes minimum quelle que soit la catégorie
7. Un gymnaste ne peut concourir que dans une seule catégorie et dans un seul groupe.
8. Le moniteur s'annonce sur l'emplacement de travail au chef de place 15 minutes avant l'heure fixée sur le plan de travail et apporte la musique de la production.
9. Les sociétés ont l'obligation de contrôler leurs engins, emplacement et autre matériel avant le concours.
10. Les moniteurs et monitrices ainsi que les gymnastes de la société sont responsables de l'installation de leurs engins et doivent participer à la mise en place et à l'enlèvement du matériel nécessaire à leur production. Le personnel fourni par le CO ne sera là que pour aider à cette mise en place. A chaque société de s'adjoindre les aides nécessaires à l'accomplissement de ces tâches.
11. Les concours agrès et gymnastique se dérouleront en salle.
12. Pendant le concours, les gymnastes seront vêtus d'une tenue gymnique adéquate selon directives FSG en vigueur.
13. La tenue gymnique des moniteurs doit être uniforme par société.
14. Pour chaque discipline avec accompagnement musical, les participants amènent un support musical étiqueté et prêt, CLE USB. La musique d'accompagnement doit être enregistrée au début du support sonore. Prévoir un support de réserve. Format des données : mp3, etc...,

II. CONCOURS DE SOCIETES

Classement par branche

1. Jeunesse B (2010 et plus jeunes)

A choix

- Gymnastique
- Agrès
- Jeux (Test de jeu allround)

Obligatoire

- "Jeux - Surprise" :

2. Jeunesse A (2005 et plus jeunes)

A choix

- Gymnastique
- Agrès
- Jeux (Test de jeu allround)

Obligatoire

- "Jeux – Surprise"

3. Actifs/Actives

A choix

- Gymnastique
- Agrès

Obligatoire

- "Jeux - Surprise"

III. MATERIEL

1. Liste du matériel à disposition : voir feuille annexée aux prescriptions
Tout matériel non prévu dans les présentes prescriptions de concours doit faire mention d'une demande écrite à joindre avec l'inscription définitive, sous réserve d'acceptation du Comité technique de Gym Valais-Wallis. Une réponse écrite sera transmise au moniteur de la société.

IV. DIRECTIVES DE CONCOURS

1. **Gymnastique**

Font foi pour le concours de sociétés, les « Directives Gymnastique version **2020** » de la FSG.

- 1.1 Gymnastique avec engin à main : GYAM/GYMH
Gymnastique sans engin à main : GYSM/GYOH

1.2 Surface de production :

La dimension du terrain doit obligatoirement figurer sur le formulaire d'inscription : 12 x 12 m 12 x 18 m 12 x 24 m

- 1.3 Possibilité d'annoncer un changement de surface AVANT le début de la production (dernier délai) au chef de place. Aucun changement ne sera admis sans annonce préalable.

- 1.4 Le genre d'engins à main utilisés doit être annoncé au chef de place 15 minutes avant le début de la production en apportant la clé USB.

2. Agrès

Font foi pour le concours de sociétés les « Directives gymnastiques aux agrès en société » version 2018 de la FSG

2.1 Choix des engins

Sol (12 x 12 m)	(SO/BO)
Barre fixe	(BF/RK) <u>maximum 5 barres</u>
Saut	(SA/SP)
Barres parallèles	(BP/BA)
Barres asymétriques scolaires	(BAS/SSB)
Combinaison d'engins	(CE/GK)

- 2.2 Sol : seulement sur une surface de 12 X12 m sans modification possible

3. Jeux

3.1 Test de jeu allround, TJA/TA

- 3.1.1 Cette discipline est ouverte aux catégories Jeunesse A et B uniquement.
- 3.1.2 Le descriptif détaillé de cette discipline est disponible sur le site Gym Valais-Wallis : <http://www.gymvalais.ch>

4. Jeux-surprise

- 4.1 Ils sont obligatoires pour chaque groupe participant à la journée concours.
- 4.2 Le groupe doit participer avec tous les gymnastes se produisant lors de la journée concours.
- 4.3 Si un groupe ne participe pas aux « Jeux-surprise », il ne sera pas classé dans le concours par branche.

V. CLASSEMENT

Concours par branche

Les 3 premiers groupes de chaque catégorie et de chaque branche gagnent un prix.

Les groupes qui présentent 2 productions dans la même branche et qui sont classés dans les trois premiers, ne recevront qu'un seul prix correspondant à leur meilleure note.

VI. INSCRIPTIONS et FINANCES

1. **Délai d'inscription et de paiement : 25 février 2022.**
2. Les inscriptions doivent être effectuées « online », à partir du 1 février 2022. sur le site <http://www.gymvalais.ch> : suivre le lien d'inscription en haut à gauche

En cas de problème, contacter François Boand, fboand@netplus.ch

3. Finance d'inscription :
Fr. 25.- par gymnaste (JA, JB, actif/active)

Montant à verser avec le bulletin ci-joint ou sur le compte
BCV SION, GYM VALAIS-WALLIS, 3960 SIERRE,
IBAN N° CH19 0076 5001 0130 1560 3

4. Faire parvenir une preuve de paiement par email ou courrier à :

Chantal Delaloye Pommerets 8 1908 RIDDES
chdelaloye@netplus.ch 027 / 306 41 16

Vos inscriptions ne seront pas prises en compte tant que votre paiement ne nous sera pas parvenu.

5. Toutes les listes de matériel doivent être remises pour le **15 AVRIL 2022** à :

Chantal Delaloye Pommerets 8 1908 RIDDES
chdelaloye@netplus.ch 027 / 306 41 16 079/397 22 57

VII. MESURES DE PROTECTION SANITAIRE

1. La lutte contre la propagation du virus Covid -19 nécessite de se conformer aux directives en vigueur lors du concours.
2. Les personnes présentant des symptômes ne sont pas autorisées à se rendre sur le lieu du concours.
3. Toutes les personnes présentes devront suivre les directives publiées dans le carnet de fête concernant l'organisation de la journée : Pass Covid, port du masque, présence du public.
4. Dans tous les cas, il faudra se conformer aux décisions de nos autorités.
5. La responsable manifestation informera par email les moniteurs de toute modification susceptible de survenir dans un court délai avant le concours.

VIII. DISPOSITIONS FINALES

1. Pour les sociétés inscrites qui ne se présentent pas le jour de la manifestation, la finance d'inscription ne leur sera pas remboursée.
2. Les protêts doivent être remis par écrit au CT Gym Valais-Wallis, au maximum 20 minutes après connaissance de la note de concours. Une finance de Fr. 100.00 non remboursable est à verser avec chaque protêt.
3. Les concours pour lesquels un nombre insuffisant de participants sont inscrits peuvent être supprimés du programme.
4. Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront étudiés par le CT de Gym Valais-Wallis en collaboration avec le CO.
Les décisions prises seront sans appel.